Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: - (1914)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité central de la Société helvétique des Sciences naturelles pour l'année 1913-1914

Autor: Sarasin, Ed.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport du Comité central

de la Société helvétique des Sciences naturelles pour l'année 1913-1914

par Ed. Sarasin, président.

Messieurs et chers Collègues,

Nous nous réjouissions de nous rendre à la réunion annuelle de notre Société, à laquelle nous avait si cordialement invités la Société cantonale de Berne, réunion que le Comité annuel, présidé par M. le prof. Ed. Fischer, avait si soigneusement préparée et qui promettait d'être riche en travail scientifique ; nous nous apprêtions à venir vous entretenir des choses de notre Société et des œuvres importantes qu'il lui a été donné de mener à bien pendant l'exercice écoulé, de son activité, de sa prospérité croissante enfin, lorsqu'éclata comme un coup de foudre la crise effroyable qui se déroule autour de nous.

En présence d'événements dont les contre coups se faisaient sentir douloureusement même dans les pays neutres comme le nôtre, tout particulièrement même dans le nôtre, en présence de la mise sur pied de l'armée fédérale dans laquelle étaient enrôlés bon nombre de nos collègues prêts à nous communiquer leurs travaux, nous n'avions plus le cœur, nous qui n'étions plus d'âge à répondre à l'appel de la patrie en armes, de nous laisser aller à la joie que la science procure à ses adeptes, ni au charme des relations qu'elle crée entre eux et qui constitue le principal attrait de nos réunions. Nous n'avions pas le choix du reste ; le renvoi de notre réunion annuelle dont nous étions déjà si proches s'imposait et fut décidé dans une séance du Comité annuel qui eut lieu le 13 août, à Berne, et à laquelle

s'était rendu le président du Comité central. Le sacrifice était grand pour le premier et nous témoignâmes à cette occasion à nos chers amis de Berne toute notre sympathie pour leur profonde déception et toute notre reconnaissance pour le travail de préparation accompli en vain. De ce dernier, nous avons tenu cependant à ce qu'il restât quelque chose et sur l'avis de renvoi adressé à tous nos collègues, nous avons pris l'engagement de publier dans les *Actes* toutes celles des communications annoncées qui nous parviendraient, avant le 1er octobre, prêtes pour l'impression. Nous espérons qu'il nous en parviendra beaucoup, en témoignage de ce qu'aurait été notre session de 1914, comme production scientifique.

Et maintenant, après avoir adressé au Comité annuel et à son dévoué président, l'expression chaleureuse de notre vive gratitude et de nos plus sincères regrets, nous allons vous rendre compte de la marche de notre Société pendant le dernier exercice.

Parc national

Grâce à l'appui précieux qu'ont bien voulu nous accorder le Conseil fédéral et les Chambres, la question du Parc national a reçu une solution, maintenant définitive, qui nous donne la plus entière satisfaction et que notre Société doit accueillir avec une vive reconnaissance envers les Autorités supérieures de notre pays.

Le projet de création d'un Parc national, soit d'une réserve d'étendue suffisante dans laquelle la nature serait livrée à elle-même et où la flore et la faune se développeraient par elles-mêmes et en l'absence de toute intervention de l'homme, est dû à l'initiative de la Commission suisse pour la protection de la nature et principalement au dévouement inlassable de M. Paul Sarasin, son président, qui en est le vrai promoteur.

C'est à 1907 et 1908 que remontent ses premières études de la question avec l'aide des membres de la dite Commission. Ses recherches l'amenèrent à porter ses vues et son choix sur les hautes vallées des Grisons et il fit dès lors des démarches

actives pour obtenir la remise à bail de territoires étendus dans la commune de Zernez. Après avoir obtenu plusieurs contrats dans ce sens et s'être assuré ainsi les terrains nécessaires à une réserve en pleine région alpestre, suffisamment affranchie de l'action de l'homme, après avoir, en outre, fondé dès l'an 1909, une Ligue suisse pour la protection de la nature, dans le but de se procurer les moyens pécuniaires dont il avait besoin, il offrit à la Société helvétique de continuer, sous sa haute direction, l'œuvre qu'il avait si vaillamment entreprise. [1]

Notre Société accepta et le Parc national devint son œuvre, qui se poursuivit dès lors sous sa responsabilité. Elle accepta, disons-nous, après avoir obtenu de la Ligue pour la protection de la nature qu'elle couvrît le budget des dépenses du Parc avec le produit des contributions de ses membres. C'est alors que fut conclu un premier contrat à bail entre notre Société et la commune de Zernez, contrat auquel intervinrent, avec les délégués du Comité central, les représentants de la Ligue.

Mais il fallait à l'ardent promoteur une base plus solide et pour cela que l'entreprise du Parc national revêtit une forme officielle et obtînt une garantie financière de la Confédération. Dès l'automne de 1911 il entreprit d'actives démarches dans ce sens par l'entremise et avec le précieux appui du vénérable doyen de notre Société, le vaillant chef-forestier de la Confédération, le Dr Coaz. Le terrain était bien préparé, la sympathie de plusieurs des membres du Conseil fédéral était acquise à l'œuvre de la grande réserve suisse des Grisons et, lorsque le Sénat de notre Société, dans sa séance du 15 juin 1912, décida de demander à la Confédération un subside de 18,200 francs pour couvrir le montant du bail passé avec Zernez, la cause était gagnée d'avance auprès du Conseil fédéral qui était prêt, à son tour, à faire sienne l'œuvre du Parc national.

[1] Pour tous les détails concernant la création du Parc national suisse et la fondation de la Ligue suisse pour la protection de la nature, voir les rapports annuels de la Commission suisse pour la protection de la nature, qui ont paru successivement, dès l'an 1907, dans les *Actes*. Seul le rapport n° 6, 1911-1912, fut publié séparément par la Ligue suisse pour la protection de la nature.

Le message qu'il adressa aux deux Chambres, dans leur session d'automne de cette même année, reçut d'elles un accueil si favorable qu'elles nommèrent, chacune dans son sein, une Commission chargée d'étudier la question. Ces Commissions décidèrent de renvoyer la présentation de leur rapport jusqu'au moment où elles auraient pu se transporter sur les lieux et voir par elles-mêmes ce qui avait été déjà fait comme travaux d'aménagement du Parc national.

Cette visite eut lieu du 7 au 11 juillet 1913 et fût suivie immédiatement d'une séance commune des deux Commissions, à Schuls, sous la présidence de M. le conseiller national Dr Bissegger. L'impression produite sur les députés par la vue de la richesse de la « réserve » en animaux et en plantes, en sauvage noblesse et en primitive grandeur, fut très favorable et, dans la séance de Schuls, les représentants des Chambres donnèrent une complète approbation à l'entreprise du Parc, la jugeant digne d'être soutenue par la Confédération et poursuivie sous sa haute protection, de façon à en faire une œuvre nationale.

La tâche à accomplir par ces deux Commissions fusionnées était de fixer les conditions que la Confédération devait mettre à l'aide financier qu'elle accorderait à l'entreprise et à élaborer les contrats à passer entre les parties intéressées, Confédération, communes et sociétés.

Déjà dans notre assemblée générale du 8 septembre 1913, à Frauenfeld, M. Paul Sarasin nous informa que la Confédération se substituerait à notre Société dans le contrat à bail avec la commune de Zernez et nous donna connaissance d'un second contrat à passer entre la Confédération et nous pour la remise à notre Société de la jouissance du Parc, de la responsabilité de son entretien et de son exploitation scientifique. L'assemblée générale donna son approbation de principe à ces nouvelles dispositions et invita le Comité central à les soumettre aussi à l'approbation du Sénat.

Cette consultation du Sénat par le Comité central eut lieu sous la forme d'une circulaire, datée du 23 septembre 1913, adressée à chacun de ses membres et soumettant à son appro-

bation le projet de contrat à passer entre la Confédération et notre Société pour la jouissance et l'entretien seuls du Parc national, la première traitant seule de son côté avec la commune de Zernez pour le contrat de location et le paiement du bail. L'approbation du Sénat ainsi consulté fut unanime. Certains points restaient encore à régler d'une manière plus précise, en particulier les responsabilités respectives de notre Société et de la Ligue pour la protection de la nature qui seule avait, par les contributions de ses membres, les ressources financiaires nécessaires pour couvrir les dépenses d'aménagement et d'entretien du Parc.

M. le conseiller fédéral Calonder, chef du Département fédéral de l'Intérieur, chargea alors M. le colonel Bühlmann, membre du Conseil national, d'élaborer un projet en vue du règlement définitif de cette question et convoqua ensuite, le 10 novembre 1913, à son département, une Commission mixte composée de MM. Bissegger, président de la Commission du Conseil national, Munzinger, président de la Commission du Conseil des Etats, Bühlmann, auteur du projet, avec le président du Comité central et MM. Paul Sarasin et Coaz, représentants de la Ligue pour la protection de la nature. L'entente s'établit pleine et entière sur les propositions de M. Bühlmann. On ne pouvait, en effet, faire mieux.

Les deux contrats subsistaient. Le contrat de location pour quatre-vingt-dix-neuf ans entre la Confédération et la commune de Zernez restait le même avec addition d'une clause de servitude donnant le droit unilatéral à la Confédération, la première période de quatre-vingt-dix-neuf ans écoulée, de le renouveler pour une seconde période de même durée sans que la commune puisse rien y objecter.

En revanche, le deuxième contrat entre la Confédération et notre Société était très avantageusement modifié, en ce sens que la Ligue qui n'était liée qu'avec nous et même sans engagement formel de nous couvrir avec ses ressources financières de toutes les dépenses autres que le prix de location, intervenait en tiers et directement dans le contrat avec la Confédération, après avoir acquis la personnalité civile et avoir stipulé

dans ses statuts l'obligation catégorique et permanente de se charger des dépenses nécessaires du Parc national en dehors de l'indemnité fédérale annuelle, sans que notre Société encourût elle-même, de ce chef, aucune responsabilité pécuniaire vis-à-vis de l'Autorité fédérale. Notre Société devient jouissante du beau capital scientifique que représente le Parc et qu'elle sera seule à faire valoir, sans avoir aucune autre charge ou obligation vis-à-vis du Conseil fédéral qu'à justifier de l'activité scientifique qui aura été déployée sous son impulsion dans ce superbe domaine qui lui est confié.

Ce projet de contrat à trois qui, en liant financièrement la Ligue, nous dégageait de toute responsabilité de ce côté là, reçut dans la conférence du 10 novembre 1913, la pleine adhésion du président du Comité central qui savait être, en cette occasion, l'interprête de la reconnaissance de notre Société tout entière envers la Confédération.

Ce contrat à trois, en vertu duquel tous les rapports de droit en ce qui concerne le Parc national sont clairement réglés, prévoit la nomination d'une *Commission spéciale du Parc national* chargée de veiller à tout ce qui le concerne et se portant garante vis-à-vis du Conseil fédéral que toutes les mesures seront prises pour atteindre le but qu'il s'est proposé en donnant son concours à cette œuvre nationale. Cette commission sera composée de cinq membres, savoir deux nommés par le Conseil fédéral, un par la Société helvétique des sciences naturelles et deux par la Ligue suisse pour la protection de la nature. Elle fera rapport chaque année au Conseil fédéral qui exercera la haute surveillance sur le Parc national.

Ce sont ces propositions ainsi arrêtées d'un commun accord entre tous les intéressés qui ont fait l'objet du message complémentaire du Conseil fédéral aux Chambres, daté du 30 décembre 1913. L'arrêté fédéral concernant la création d'un Parc national suisse dans la Basse-Engadine, a été voté par les deux Chambres, à une très forte majorité, dans leur session de mars de cette année ; une seule modification a été apportée par elles au contrat proposé par le Conseil fédéral avec la commune de Zernez et consiste dans le droit accordé à la Confédé-

ration de le dénoncer unilatéralement dans certaines conditions à l'expiration de chaque période de vingt-cinq ans.

Après avoir franchi sans opposition la période pendant laquelle il était soumis au referendum, l'arrêté fédéral créant le Parc national a été ratifié par le Conseil fédéral et est entré en vigueur à partir du 1er août dernier.

Cela étant, le Conseil fédéral a demandé que notre Société désignât son représentant au sein de la Commission du Parc national. Le Comité central a dû procéder à ce choix en lieu et place de l'assemblée générale, supprimée cette année ensuite des circonstances, et a été assez heureux pour obtenir de M. le Dr Casimir de Candolle, de Genève, le savant botaniste, qu'il voulût bien accepter cette fonction.

Nous avons tenu à faire aux membres de la Société helvétique des sciences naturelles l'exposé historique complet de la création du Parc national, estimant que l'importance de cette œuvre accomplie avec le précieux concours de la Confédération et pour une durée illimitée, justifiait ces longs développements et que nous les leur devions même impérieusement.

Nous ne terminerons pas cet exposé sans adresser l'expression de notre sincère reconnaissance au promoteur de cette grande entreprise, faite au nom de notre Société, à M. Paul Sarasin, le président de la Ligue suisse pour la protection de la nature et à nos Autorités fédérales qui ont bien voulu la placer sous leur haute direction en en assumant la principale charge et en louant pour le compte de la Confédération les vastes territoires qu'elles livrent aux investigations des savants naturalistes [1].

Remise à la Confédération de l'Observatoire sismologique du Zürichberg

Dans notre rapport de l'année dernière nous vous avions annoncé que par suite de certaines difficultés d'ordre administratif, la remise à la Confédération de l'Observatoire sismologique, décidée en principe entre elle et nous, n'avait pu avoir lieu encore, mais ne tarderait pas à devenir un fait accompli.

[1] Voir annexes au rapport du Comité central pp. 20 et suivantes.

La station centrale météorologique qui, depuis l'achèvement des installations de l'Observatoire sismologique fondé par notre Commission des tremblements de terre au Zürichberg, s'était très obligeamment chargée des observations journalières à faire à cet observatoire, n'avait pas jusqu'ici dans ses attributions ce service spécial. Il fallait donc avant de l'en charger obtenir des Chambres une modification de la loi qui la régit. L'extension sur ce terrain des travaux de la Station centrale météorologique était, du reste, une nécessité résultant des engagements pris au nom de la Suisse par ses délégués à la Conférence internationale de Strasbourg.

En vertu de ces engagements, la Suisse a été dotée d'un bureau central pour les recherches sismologiques ; elle s'est chargée de l'observation des tremblements de terre sur son territoire et est entrée dans l'Association internationale de sismologie. Elle eut dû comme telle créer un observatoire sismologique. La cession de la station créée au Degenried, sur le Zürichberg, près de la Station centrale météorologique, par notre vaillante commission et munie par elle des appareils enregistreurs les plus perfectionnés, arrivait donc à point nommé pour parer à cette nécessité.

Afin de permettre l'acceptation de cette cession, le Conseil fédéral présenta aux Chambres une loi spéciale concernant l'attribution du service sismologique à la Station centrale météorologique, qui fut votée à l'unanimité par elles et dans laquelle il est dit :

« Article premier. — La Confédération entretient une sta-
« tion centrale suisse de météorologie à Zurich et sous la direc-
« tion de celle-ci, un observatoire météorologique sur le Säntis
« et un observatoire sismologique au bois de Degenried, près
« de Zurich. »

« Art. 2. — La Station centrale de météorologie a pour attri-
« butions notamment :

« *e)* De procéder à l'étude des tremblements de terre ; de
« pourvoir au fonctionnement de l'Observatoire sismologique
« et de surveiller la marche des appareils ; de réunir les obser-

« vations et les rapports sur les tremblements de terre et « séismes voisins ; enfin de publier les résultats obtenus. »

Voter ce projet de loi c'était, de la part du Conseil fédéral et des Chambres, écarter le seul obstacle qui s'opposait à la cession de notre observatoire du Zürichberg à la Confédération. La remise officielle fut faite le 28 mars 1914 par M. le prof. Früh, le dévoué président de notre Commission sismologique à M. le Dr Maurer, directeur de la Station centrale de météorologie et un acte régulier de cession fut dressé, et signé de M. Maurer, du président et du secrétaire du Comité central, du président et du vice-président de la Commission, MM. les prof. Früh et Heim.

A la suite de l'envoi de cet acte de cession, accompagné d'une lettre par laquelle nous exprimions au Conseil fédéral toute la satisfaction que nous éprouvions à pouvoir, par ce très modeste don, répondre à la grande générosité de la Confédération pour le développement de la science, nous reçumes la lettre suivante que nous nous faisons le plaisir de reproduire ici :

Berne, le 21 juillet 1914.

Le Conseil fédéral suisse
au Comité central de la Société helvétique des sciences naturelles
Genève

Messieurs,

Notre Département de l'Intérieur nous a donné connaissance de l'acte de cession que, de concert avec votre Commission sismique, vous avez dressé, le 1er avril dernier, en faveur de la Confédération et suivant lequel la Société helvétique des sciences naturelles cède gratuitement à cette dernière la moitié indivise de l'*Observatoire sismique du Degenried,* près de Zurich, édifié en 1911 avec le concours de l'administration fédérale, ainsi que sa part aux instruments et mobilier de cette station, les documents relatifs à son exploitation, les archives et un solde en caisse de Fr. 368,59.

Nous savons que cette *cession* constitue un don important de votre part à la Confédération, car vous avez concourru en son temps à la construction de l'Observatoire et à la fourniture des

instruments et du mobilier nécessaires par une somme de plus 13,000 francs, facilitant ainsi grandement à la Confédération la création de cette station que l'obligeait d'établir son adhésion à l'Union internationale pour les observations sismiques.

Nous avons pris connaissance avec plaisir de l'acte de cession et c'est pour nous un agréable devoir de vous exprimer, à l'intention de la Société helvétique des sciences naturelles, nos bien sincères remerciements pour ce don patriotique fait à la Confédération.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération,
HOFFMANN.

Le Chancelier de la Confédération,
SCHATZMANN.

Ensuite de la résolution que le Sénat et, après lui, l'assemblée du 8 septembre 1913 ont votée, notre excellente Commission sismologique a cessé d'exister le jour de la remise à la Confédération de cet observatoire du Zürichberg qui est son œuvre, tout particulièrement l'œuvre de son président, M. le prof. Früh, qui s'y est consacré avec un dévouement inlassable, soutenu par M. le prof. Heim, son vice-président ; à eux, à la Commission tout entière, va l'expression de la profonde reconnaissance du Comité central à laquelle vous souscrirez tous [1].

Chêne de Schwangi

Notre Commission de protection de la nature a étendu son champ d'activité sur une nouvelle réserve, très modeste il est vrai, mais néanmoins fort intéressante, en obtenant pour nous des propriétaires du fameux chêne de Schwangi *(Schwangi Eiche)* dans la commune de Madiswil, Berne, un contrat de servitude assurant la conservation de cet arbre vénérable sous

[1] Voir annexes au rapport du Comité central pp. 37 et suivantes.

la surveillance et la garantie de la Société helvétique des sciences naturelles, à laquelle l'état de Berne, qui en était auparavant le bénéficiaire, a passé ses droits de servitude.

Nous reproduisons plus loin, aux pièces annexes à ce rapport, l'acte notarié constituant cette servitude et passé entre notre Société et les propriétaires du fonds, MM. Zulliger frères, à Madiswil, et M. J. Minder, à Auswil[1].

Fondation Rübel

Les subsides que nous accorde si généreusement la Confédération et sans lesquels nous ne pourrions subvenir aux dépenses considérables qu'entraîne l'activité scientifique de nos commissions, ne sont pas les seules ressources sur lesquelles notre Société aime à compter pour l'accomplissement de la tâche qu'elle a assumée. Quelque précieux que soit pour elle l'aide officielle qu'elle reçoit toujours avec la plus grande reconnaissance, elle attache un prix tout spécial à tout ce qui lui vient de l'initiative individuelle de l'un ou de l'autre de ses membres. C'est à ce titre que le Comité central a éprouvé une satisfaction toute particulière en recevant de M. le Dr Rübel et par lettre en date du 30 avril 1914, l'offre de faire à notre Société une dotation de 25,000 francs dont les revenus devront servir à encourager l'étude de la géographie botanique en Suisse et devront être mis à la disposition d'une commission spéciale, à créer au sein de la Société helvétique des sciences naturelles, pour gérer ce fonds au mieux des intentions du généreux donateur. Ses intentions, il les expose en détail dans sa lettre que nous reproduisons *in extenso* dans les pièces justificatives que nous annexons à ce rapport. Nous n'avons donc pas besoin de les développer ici. Le Comité central leur a d'emblée donné son entière adhésion, comme il l'a dit dans la lettre où il accusait réception de la sienne à M. Rübel.

Dans sa séance du 12 juillet dernier, le Sénat a accepté à l'unanimité et avec reconnaissance cette belle donation et

[1] Voir aux annexes p. 39.

approuvé la création d'une nouvelle commission de géographie botanique. L'assemblée générale de notre Société, à Berne, eut été appelée à faire de même. Obligé de se substituer à elle, le Comité central a prononcé l'acceptation définitive de la fondation Rübel et la création de la commission destinée à la gérer ; il a en outre procédé à la nomination des membres de cette commission, sous réserve de la ratification de ses choix par la prochaine assemblée générale.

Nous ne terminerons pas cette partie de notre rapport sans nous faire l'organe de la Société tout entière en remerciant très chaleureusement M. Rübel pour la précieuse marque qu'il lui a donnée de l'intérêt qu'il lui porte et en émettant le vœu que son exemple soit suivi par beaucoup [1].

Monument Forel à Lausanne et à Morges

Vous vous rappelez que l'initiative prise par la Société vaudoise des sciences naturelles, d'élever à l'Université de Lausanne un monument à la mémoire de celui qui en a été l'âme pendant un si grand nombre d'années, de celui qui fut François Forel, a été soutenue par un grand nombre de membres de notre Société, heureux de marquer ainsi l'étroitesse des liens qui les unissaient à ce collègue si généralement aimé et estimé parmi eux tous. L'inauguration de ce monument, qui avait été conçu sous la forme d'un médaillon en bronze reproduisant fidèlement les traits du savant naturaliste, a eu lieu dans le vestibule de l'aula de l'Université de Lausanne le 29 novembre 1913.

Le Comité central de notre Société y avait été cordialement invité dans la personne de son président qui s'est associé de tout cœur à cette touchante cérémonie et y a pris la parole pour rappeler la place éminente que Forel a tenue au sein de la Société helvétique pendant les cinquante années qu'il y a vécu, la part considérable qu'il a prise à ses travaux et ce qu'il était pour ses collègues, comme pour tous ceux qui l'ont connu.

[1] Voir aux annexes p. 43.

A cette occasion, il a signalé l'initiative prise par notre Société, conjointement avec la Société vaudoise, d'élever un autre monument à Forel dans sa ville natale de Morges, au bord de son lac, témoin et objet de ses plus belles recherches. Il a été heureux d'entendre, dans le cours de cette même cérémonie, l'assurance donnée par M. le Conseiller d'Etat Ern. Chuard, que l'appui de l'Etat de Vaud était acquis à ce projet d'un monument Forel à Morges.

En ce qui concerne le Comité central, il n'a pas perdu de vue un seul jour la réalisation de cette idée qui avait obtenu la pleine adhésion de l'assemblée générale de notre Société l'an dernier à Frauenfeld. Mais cette réalisation a subi, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, des retards que nous sommes les premiers à regretter. Un point, et un point très important est acquis cependant. A la suite d'une entrevue que nous avons eue sur place, M. Linder, président de la Société vaudoise, et nous, avec M. le syndic de Morges et un membre de la municipalité, celle-ci a très aimablement mis à notre disposition, sur la rive du lac, dans le Parc de l'Indépendance, l'emplacement le plus favorable qui se pût trouver pour y dresser le bloc erratique qui doit constituer tout ce monument très simple qui, néanmoins, aura beaucoup de choses à dire au passant sur ce que fut ce savant aussi modeste que grand penseur.

Il ne reste plus qu'à trouver le bloc erratique, le monument naturel digne de celui dont il est destiné à rappeler le souvenir. M. le prof. Mercanton poursuit ses recherches dans la contrée ; nous espérons qu'il ne tardera pas à arrêter son choix. Nous voudrions pouvoir compter que le monument, en place et achevé avec son inscription commémorative, pourra être inauguré l'an prochain, peut-être dans le cours de la réunion du centenaire, à Genève.

Tables annuelles de constantes et données numériques

Ces tables, dont la publication a été décidée par le septième Congrès international de chimie appliquée, à Londres, en 1909,

paraissent depuis peu sous le patronage de l'Association internationale des Académies.

C'est à ce titre que le Comité central a eu à s'en occuper, soit pour appuyer, à la réunion de Saint-Pétersbourg, de la susdite association, les décisions et les vœux recommandant cette publication à la surveillance des états et des sociétés savantes, soit pour demander aux hautes Autorités fédérales de bien vouloir continuer à cette œuvre l'appui financier qu'elles lui ont donné dès ses débuts, sous forme d'une subvention annuelle de 1000 francs. Bien que celle-ci ait été obtenue à la suite de démarches faites directement auprès du Conseil fédéral par le délégué suisse du Comité international de publication, le Comité central, après examen et étude de la question, a estimé que notre Société devait recommander à la bienveillance des autorités, une œuvre reconnue partout comme de haute utilité et placée depuis peu sous le patronage de l'Association internationale des Académies. A notre grand regret, la subvention de 1000 francs n'a pas été maintenue dans le budget fédéral de 1914. C'est une question qui devra être reprise dès que les circonstances européennes le permettront, car, d'après les indications qui nous ont été fournies, la publication des « Tables annuelles » ne demande qu'un appui momentané ; ces tables paraissent devoir vivre plus tard de leurs propres ressources.

Représentation de la Suisse aux Congrès internationaux

Dans notre rapport de l'année dernière, nous vous avions fait part de notre intention d'adresser un mémoire au Conseil fédéral pour lui signaler le préjudice que causerait à la science suisse, la renonciation de sa part à toute représentation de notre pays aux grands congrès internationaux, au sein desquels il a une place importante à occuper. Nous avions déjà préparé un mémoire dans ce sens et l'avions soumis au Sénat qui avait approuvé notre initiative. Par suite de diverses circonstances, nous n'avons adressé ce mémoire au Conseil fédéral que le 8 juin dernier. Ce corps l'a accueilli avec son intérêt accou-

tumé pour les choses de la science et, après l'avoir soumis à l'examen du Département fédéral des Finances, il nous a répondu, qu'étant donné la situation financière de la Confédération, il n'y avait pas lieu de donner suite à nos propositions touchant le règlement de principe de la question des délégations aux congrès, mais que le Conseil fédéral devait se réserver de juger dans chaque cas de l'opportunité d'une délégation.

Nous ne pouvions pas demander plus et avons pleine confiance dans la sagesse du gouvernement fédéral pour juger du parti à prendre dans chaque occasion au fur et à mesure qu'elle se présentera. D'ailleurs, dans la situation actuelle créée à notre patrie par les dépenses que lui impose la défense de notre neutralité, nous sentons bien vivement l'extrême réserve que nous devons apporter à toute demande de subside que nous pourrions être appelés à lui adresser.

Réduction des demandes d'allocations aux différentes commissions

C'est par ces mêmes considérations que le Comité central s'est laissé guider lorsqu'il a pris l'initiative de demander à nos commissions dans quelle mesure elles pourraient renoncer, pour 1915, aux subsides qui, chaque année, sont inscrits en leur faveur au budget fédéral.

Au moment où nous nous apprêtions à leur adresser à chacune une lettre dans ce sens, nous en recevions une du Département fédéral de l'Intérieur à transmettre par nous à toutes les Commissions subventionnées, leur adressant un appel que nous avions tenu à prévenir. A cet appel nos commissions ont répondu avec le plus grand empressement. La plupart d'entre elles se sont déclarées prêtes à renoncer à tout subside fédéral pour 1915; seules la Commission géologique et la Commission géodésique ont répondu que, pour faire face à leurs engagements vis-à-vis de leurs éditeurs et explorateurs, d'une part, de leurs ingénieurs, d'autre part, il leur était

impossible de réduire leur demande d'allocation au-dessous de 20,000 et 15,000 francs.

Nous avons tenu, ainsi que nos commissions, à entrer aussi complètement que possible dans les vues d'économie du Conseil fédéral. Peut-être ne voudra-t-il pas lui-même réduire dans d'aussi fortes proportions l'appui financier qu'il a toujours si largement accordé au développement de l'activité scientifique de notre pays. Nous nous en remettons complètement à lui pour cela.

Les considérations que nous venons d'exposer engagent aussi le Comité central à ne pas donner suite, pour le moment, à la demande d'un subside fédéral annuel de 1000 francs, que nous avions soumis au Sénat en faveur de la Société de botanique suisse.

Décisions prises par le Comité central en remplacement de l'assemblée générale

L'assemblée générale n'ayant pu avoir lieu cette année, le Comité central a pris sur lui de se substituer à elle pour l'adoption de toutes les décisions et propositions qu'il aurait eu à lui soumettre, cela sous réserve de l'approbation à demander à l'assemblée générale de l'an prochain.

C'est ainsi qu'il a : 1° Approuvé et accepté les comptes de la Société, approuvés déjà par les commissaires vérificateurs.

2° Voté les allocations de Fr. 100 à la Commission hydrologique, Fr. 200 à la Commission Euler, Fr. 200 à la Commission pour l'étude de l'électricité atmosphérique, approuvées par le Sénat.

3° Admis comme membres ordinaires de notre Société tous les candidats dont la liste avait été établie par le Comité annuel.

4° Confirmés dans leur nomination comme membres honoraires les savants étrangers admis comme tels par le Sénat dans sa dernière séance savoir MM. *Emile Abderhalden,* prof. à Halle ; *Giacomo Ciamician,* prof. à Bologne ; *Yves Delage,* membre de l'Institut à Paris ; *Kamerlingh Onnes,* prof. à Leyde et *Ern. Paterno di Sasso,* prof. à Rome.

5° Accepté avec reconnaissance la donation Rübel et approuvé, après le Sénat, la création d'une commission de géographie botanique dont il a nommé les membres après s'être mis d'accord sur leur choix avec M. Rübel lui-même.

6° Accepté avec reconnaissance la proposition de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève de recevoir la réunion annuelle de notre Société à Genève, en 1915, avec M. le prof. Amé Pictet comme président, pour commémorer dans la ville où elle est née, le centième anniversaire de sa fondation.

Et maintenant, en terminant ce rapport, il ne nous reste plus chers Collègues qu'à vous souhaiter la bienvenue dans notre ville l'an prochain, avec le ferme espoir que la terrible crise actuelle surmontée, nous pourrons célébrer notre centenaire dans la paix et en pleine activité scientifique.